

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledoux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022,  
Secrétaire de séance : Michel CONTOU-CARRÈRE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR,

Pouvoirs : Jacques CAZAURANG à Marie-Pierre CASTAINGS, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Laurent KELLER, Marc OXIBAR à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Bernard UTHURRY, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE, Jacques MARQUÈZE à Marthe CLOT,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 220414-08-FIN-**

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS  
CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2022**

M. UTHURRY indique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2022 il vous est proposé d'attribuer les montants suivants :

- Organismes et associations liés à l'administration générale :
  - La Fibre 64 : 12 344.21 € de subvention de fonctionnement
  - Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 36 577.20 €
  - Comité d'Action Sociale Intercommunal : 12 100 €
  
- Organismes et associations à vocation économique :
  - Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 38 050 €
  - Haut-Béarn + : 5 000 €
  - Cinéma (Loi Sueur) : 30 000 €
  - Aéroclub : 22 500 €
  - Chambre agriculture (marchés de producteurs de Pays) : 8 052 €
  - Chambre agriculture (lutte contre les prédateurs) : 700 €
  - Initiative Béarn : 3 300 €
  - Béarn Adour Pyrénées : 1 200 €
  - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
  - AïD'O' Béarn : 1 000 €
  - Vache Béarnaise : 2 000 €
  - Association des éleveurs transhumants des 3 vallées (AET3V) : 2 460€
  - Collectif fermier : 3 527 €
  - Association Régionale des Eleveurs Ovins Viande et Lait d'Aquitaine : 2 800 €
  - Union des Producteurs Fermiers 64 : 732 €
  - Association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) : 5 000 €
  
- Organismes et associations à vocation culturelle :
  - Camp de Gurs : 8 400 €
  
- Organismes et associations d'enseignements artistiques :
  - Ecole de musique intercommunale : 112 345 €
  
- Organismes et associations contribuant au développement des loisirs de pleine nature :
  - Accous VTT : 10 000 €
  
- Organismes et associations liées au développement social
  - Mission Locale : 109 674.22 €. Cette participation se divise en deux subventions distinctes à savoir une subvention de fonctionnement de la Mission Locale de 102 937 € et une subvention pour le Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Recherche d'Emploi (F.A.I.R.E) de 6 737,22 €
  - Association Pôle Pyrénées des Métiers de la Montagne : 3 000 €
  - Conseil départemental d'accès au droit 64 (CDAD 64): 6 000 €
  - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Association Transition : 4 500 €
  - Espace de Vie Sociale « Notre Dame » : 15 000 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Les subventions et participations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions et participations susvisées pour l'année 2022 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 avril 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY